



## Climat de vie du RPE lors des matinées d'accueil

Les ateliers d'éveil permettent de familiariser en douceur les enfants à la vie en collectivité.

La participation à la vie du relais est libre. Cependant elle soumise à certaines règles essentielles.

Ce climat de vie va ainsi permettre de définir un cadre permettant à chacun de saisir ce qui est possible ou non de faire, pour assurer le bien-être de tous pendant les ateliers d'éveil.

### Le rôle de la responsable du RPE

1. La responsable du RPE est chargée de l'organisation et de l'animation pendant les matinées d'éveil et ne remplace en aucun cas l'assistant maternel. Elle peut néanmoins intervenir, si besoin, en soutien à l'assistant maternel (par exemple, en cas de refus d'obéir de la part d'un enfant).
2. La responsable du RPE est garante du cadre lors des matinées d'activités et veille aux horaires, à l'aménagement de l'espace, à l'accueil des participants, au contenu.
3. L'animatrice se réserve la possibilité de limiter le nombre d'enfants accueillis lors de certaines matinées d'éveil, pour des questions évidentes de sécurité et de bien-être de chacun. La participation à ces temps d'animation pourra donc se faire sur inscription.
4. L'animatrice participe à la mise en place de l'activité avec les assistants maternels. Elle n'est pas en charge d'un groupe précis, elle reste disponible pour l'ensemble des participants.

### La place de l'adulte

1. Les assistants maternels sont responsables des enfants qu'ils accueillent durant toute la matinée (salle d'activité, toilettes, ...). Ils se doivent de veiller à leur sécurité affective et physique. En cas d'absence de courte durée (accompagnement aux toilettes d'un autre enfant...), il est nécessaire de prévenir la responsable du relais ou un autre assistant maternel pour veiller sur l'enfant présent.

2. En présence des enfants, les adultes doivent être attentifs à la nature de leurs échanges et au vocabulaire employé.

Ils sont également tenus à un devoir de discrétion vis-à-vis de tous les propos échangés pendant ces matinées. Il est donc nécessaire de veiller à la confidentialité de ce qui se vit et se dit. De plus, la vie privée de l'enfant et de sa famille doit être respectée et ne doit pas être divulguée aux autres.

Il est possible de demander à la responsable de se voir en aparté pour discuter d'éventuelles difficultés ou questions (législatives, éducatives...).

3. Il est important d'être attentif aux autres, de s'écouter et de limiter le volume sonore pour le bien-être de tous.

Dans ce sens, pour parler à l'enfant, il est nécessaire de se déplacer jusqu'à lui et de se mettre à sa hauteur.

De même, il est important de ne pas parler lorsque l'éducatrice explique quelque chose.

4. L'utilisation des téléphones portables doit être limitée et réservée aux appels urgents ou de très courte durée. En cas de besoin, il est possible de l'avoir sur soi en mode vibreur.

5. Il est nécessaire que chacun ait un comportement positif, agréable et respectueux dans ce lieu dédié à la rencontre, l'échange et l'épanouissement des enfants. Tout jugement est à proscrire.

6. Le RPE est ouvert à tous les assistants maternels. Il est donc important d'éviter les mises à l'écart et de favoriser l'intégration des nouveaux participants.

7. Même si c'est un lieu d'apprentissage de la socialisation, il est important que l'assistant maternel propose des temps de jeux libres (dinette, voiture, pêche à ligne, livres, chants...) ou accompagne l'enfant dans son jeu.

8. Durant les ateliers d'éveil où un intervenant extérieur est présent, il est demandé :

- d'éviter les échanges entre adultes qui perturbent l'attention des enfants.

- de respecter l'heure d'arrivée indiquée à l'inscription de l'atelier.

9. De par leur expérience et leur savoir-faire, les assistants maternels sont invités à proposer des activités ou des idées nouvelles pour enrichir et les échanges et diversifier les activités au relais ou au domicile des professionnels.

### Pour un bon accueil des enfants

1. Solliciter l'enfant pour dire bonjour et au revoir. Cependant, un temps d'adaptation aux lieux et aux personnes peut être nécessaire. Il n'est donc pas nécessaire de le forcer.

Lorsque la responsable est dans un temps de lecture ou de comptines, un simple bonjour de loin est suffisant.

2. La collectivité, c'est apprendre à vivre avec l'autre. Il est donc important d'observer les interactions entre des enfants.

Les jouets présents au relais sont pour tous les enfants. Les notions de partage mais aussi de patience (lorsqu'il faut attendre son tour pour avoir un jouet tant désiré) sont à travailler avec les enfants. Et oui ! La socialisation c'est aussi l'apprentissage de la frustration !

En cas de conflits entre enfants, prendre le temps d'observer leur façon de gérer la situation. L'assistant maternel intervient si nécessaire pour la sécurité de l'enfant, celle des autres et pour le respect du fonctionnement des animations.

3. Pour permettre aux tout-petits de passer un moment agréable, un coin bébé leur est exclusivement réservé, c'est pourquoi il est demandé aux enfants qui marchent de ne pas aller sur le tapis des bébés.

4. Le matériel doit être respecté, on ne peut pas jeter les jouets, ni monter dessus, on ne peut pas grimper sur les meubles (chaises, étagères...).

5. Les adultes, avec l'aide des enfants, prendront soin du rangement des jouets et jeux après leur utilisation, avant chaque activité encadrée ou avant de quitter le relais et ceci quelle que soit l'heure de leur départ.

6. Lors des activités encadrées (peinture, coloriage, gommettes, ...), il est nécessaire de s'adapter au rythme de l'enfant, de ne pas lui imposer une activité à laquelle il n'aurait pas envie de participer. De plus, il est important de laisser au maximum l'enfant faire son activité seul, même si le résultat obtenu n'est pas celui attendu.

### **A savoir**

1. Chacun arrive et repart librement selon ses disponibilités (ou contraintes horaires), et selon les rythmes des enfants.

Il est cependant conseillé d'arriver avant le début de l'activité dirigée, pour permettre à l'enfant de prendre le temps de s'approprier le lieu.

2. Une feuille de présence présentée pour chaque matinée. Elle permet de recenser les adultes et les enfants présents. Il est important, que les assistants maternels dès leur arrivée, notent sur cette feuille leur nom ainsi que celui des enfants qui les accompagnent.

3. Des livres et revues peuvent être empruntés. N'hésitez pas à les regarder et pour les emprunter, veuillez penser à les rendre.

4. Pour un accueil de qualité et le bien-être de chacun, les enfants malades ou contagieux ne sont pas acceptés. Chacun sera attentif au respect des différentes règles d'hygiène et de sécurité.

6. Un temps d'accueil est proposé aux assistants maternels entre 9h et 9h45.

Le café est à votre disposition. Cependant, il est nécessaire de toujours le mettre hors de portée des enfants.

Durant ce temps d'échanges, toujours garder son attention sur l'enfant et ne pas lui tourner le dos.

### **Présentation d'une matinée d'éveil type :**

- 9h à 9h45 : Accueil des enfants et des assistants maternels par la personne responsable du RPE.

Accueil café / Temps d'échange - Jeux libres pour les enfants.

- 9h45 à 10h30 : Une activité dirigée est proposée aux enfants (installation et rangement)

- 10h30 à 11h00 : Jeux libres, rangement

- 11h00 à 11h15 : Regroupement autour d'un livre, comptine, favorisant un retour au calme

Ce découpage horaire est approximatif et se module en fonction des activités proposées, de l'âge des enfants présents, de leur attention.

Le déroulement d'une séance pourra être modifié par la responsable du Relais en fonction du nombre d'adultes et d'enfants présents ou des impératifs du moment.

**Le Relais Petite Enfance des communes de Holtzheim, Entzheim et Blaesheim**

**Signature de l'assistant maternel :**